



## Presse

**Section des Affaires Publiques**  
Ambassade des Etats-Unis d'Amérique  
2, Avenue Mohamed El Fassi - Rabat  
Tel: 0537 66 82 66 - Fax: 0537 66 82 84  
Web: <http://rabat.usembassy.gov>

*Rabat, le 27 février 2014*

## Communiqué de

### **Publication du rapport annuel sur les pratiques en matière de droits de l'homme**

Le Département d'État américain a publié le 27 février 2014 les rapports par pays de l'année 2013 sur les pratiques en matière de droits de l'homme, qui comprennent des parties consacrées au Royaume du Maroc et au Sahara occidental. Commentant la publication des rapports, qui ont été mandatés par le Congrès des États-Unis depuis 1977, le Chargé d'Affaires à l'Ambassade des Etats-Unis à Rabat, Matthew Lussenhop, a indiqué que "le Maroc a entrepris des mesures positives importantes en 2013; à titre d'exemple, le rapport souligne l'engagement du gouvernement marocain de réformer son système d'immigration, et le rôle croissant du Conseil national des droits de l'homme en tant que défenseur crédible et proactive des droits de l'homme et régleur des plaintes. Nous souhaitons que des efforts supplémentaires soient déployés par le gouvernement du Maroc dans d'autres domaines, y compris la garantie du droit à la liberté d'expression et d'association."

Le Chargé d'Affaires Matthew Lussenhop a en outre fait savoir que "la plus récente réalisation du Maroc dans le domaine des droits de l'homme, à savoir l'abrogation de l'article 475 du Code pénal, n'est pas incluse dans ce rapport, mais sera abordée dans le rapport de 2014. Cela est dû seulement aux contraintes du temps et aux échéances annuelles pour présenter notre rapport, et ne minimise aucunement l'importance que nous accordons à l'engagement du Maroc dans la protection des femmes et l'égalité des sexes."

"Nous nous réjouissons de l'étroite collaboration et le soutien du gouvernement marocain lors de la rédaction du rapport 2013 sur les droits de l'homme. Un grand nombre de ministères et départements gouvernementaux ont répondu à nos questions et ont fourni des statistiques qui ont contribué à améliorer le niveau des détails fournis dans le rapport de cette année" a déclaré Matthew Lussenhop.

Les États-Unis et le Maroc entretiennent un dialogue de longue date sur les droits de l'homme, parmi d'autres sujets. Le Roi Mohamed VI et le Président Obama ont souligné dans la déclaration issue de leur réunion de novembre 2013 que les deux pays restent engagés à approfondir le dialogue maroco-américain sur les droits de l'homme, qui a été un mécanisme efficace et utile pour l'échange de vues et d'informations.

Les rapports annuels par pays sur les pratiques en matière de droits de l'homme - les rapports sur les droits de l'homme - couvrent les droits individuels, civils, politiques, ainsi que les droits des travailleurs internationalement reconnus et consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres accords internationaux. Le Département d'État présente des rapports sur tous les Etats membres des Nations Unies au Congrès conformément à la 'Foreign Assistance Act' (Loi relative à l'aide à l'étranger) de 1961 et la

'Trade Act' (Loi sur le commerce) de 1974. Le Congrès exige des informations sur la situation des droits de l'homme prises en compte dans les décisions politiques sur l'aide, le commerce et autres domaines de nos relations bilatérales. La publication de ce rapport annuel témoigne de l'intérêt des États-Unis et l'appui pour la promotion des droits de l'homme partout dans le monde.

Pour de plus amples informations ou pour consulter le texte intégral du rapport, veuillez-vous rendre à l'adresse suivante: <http://www.humanrights.gov>